

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
08.10.2020**

Membres présents :

Josette PIERS, Françoise PERRIN, Jean-Louis MOULEYRE, Michel RAMBERT,
Pascal MICHEL, Laurent MERMET-AU-LOUIS, Florine CHESNAIS, Marie-Noëlle HUMBERT.
Paul POLIS, Anne BOUCARD.

Absent excusé :

Clément MERCIER (Pouvoir donné à M. Paul POLIS)

Secrétaire de séance : Laurent MERMET-AU-LOUIS

Approbation du PV du conseil municipal du 15 septembre 2020 :

Pas de remarque.

Adopté à l'unanimité

Délibérations :

1)

Budget eau 2020 : Décision modificative n°2 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourm non stock..		290.00 €
TOTAL D 011 : Charges courantes		290.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		290.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		290.00 €

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

2) Auberge :

OBJET : Résiliation du contrat de location gérance « auberge » : M. Jouanne Vincent au 15 octobre 2020

Madame le maire informe le conseil municipal de la demande de M. Jouanne Vincent de résilier le contrat de location gérance concernant l'Auberge conclu le 19 décembre 2019,

Madame le maire donne lecture du courrier de M. Jouanne Vincent du 22 septembre 2020 où il donne pouvoir à son fils Nicolas pour récupérer ses affaires personnelles. Il indique qu'il ne pourra pas être présent à l'état des lieux.

Madame le maire fait état des restes à recouvrer concernant ce contrat de location gérance auprès de M. Jouanne Vincent.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé : par 11 voix POUR

DECIDE d'accepter sa demande et RESILIE le contrat de location gérance au 15 octobre 2020 liant M. Jouanne Vincent à la commune de Choux pour la location de l'auberge communale.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : BAIL PRECAIRE : location partie privative et cuisine de l'auberge communale à partir du 16 octobre 2020 pour une durée maximale de 3 mois

Considérant la délibération du 08/10/2020 de résiliation du contrat de location gérance avec M. Jouanne Vincent,

Considérant l'accompagnement de la chambre des Métiers du Jura auprès de M. Jouanne Nicolas, lui laissant du temps pour effectuer les formations imposées pour la reprise du contrat de location gérance en son nom, et construire un projet commercial en accord avec la commune

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé : par 11 voix POUR

DECIDE d'établir un bail précaire du 16 octobre pour :

- Un loyer mensuel hors charges de 400€,
- Charges mensuelles : 45€, incluant la taxe d'ordures ménagères et l'entretien de la station d'assainissement.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération modifiée, annule et remplace la délibération prise le 12/06/2020.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES :

Courrier de Mme Emilie POINT : Présence de Mme Emilie POINT à 20H00 pour présenter son projet : maison d'hôtes. Précisions sur les travaux effectués, en cours et à venir. Des difficultés sont évoquées, qui feront l'objet d'un communiqué du conseil municipal.

Courrier de M. André CASERY : résiliation du bail de location de l'appartement et du garage au-dessus de la mairie au 31/12/2020.

Cérémonie du 11 novembre : Organisation JL Mouleyre.

Fin du conseil 21h00